

Mairie de GOSNE

Place du Calvaire
35140 GOSNE

☎ 02 99 66 32 08

✉ mairie@gosne.fr

74-2026

Nomenclature : 7.10

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le

ID : 035-213501216-20260910-74_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

03 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six,

le 10 septembre, à 20h30,

Date d'affichage

14 septembre 2026

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est

réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la

présidence de M. David VEILLAX, Maire

Étaient présents : MM Veillaux, Gillet, Morin, Havard, Blot, Viscart, Le Cuff, Guegan, Pericot, Trovalet, Charrieau, Serra, Aubault, Foliard, Orain

Étaient absents excusés : MM. Cervi, Minaud, Guérin-Leconte, Boutheloup

Procurations de M. Cervi à M. Aubault, de Mme Minaud à Mme Gillet, de Mme Guérin-Leconte à Mme Orain

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

Formant la majorité des membres en exercice

M. Blot a été élu secrétaire de séance

74-2026 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR GAZ DE FRANCE

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur la redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2026.

Vu le décret 2007-606 du 25 avril 2007, il revient à la Commune de Gosné :

RODP 2026 : (Longueur 3 683 m x 0,035 + 100) x 1,44 = 330 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la somme de 330 € due par GRDF au titre de la RODP 2026 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à émettre le titre correspondant.

Le Registre dument signé pour copie conforme,

Le Maire,

David VEILLAX

